



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 119829

Texte de la question

Après le succès qu'ont constitué les Premières rencontres internationales sur la mémoire organisées à Paris, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelles sont les actions de mémoire partagée qui ont été réalisées, mises en oeuvre ou sont envisagées avec l'Italie.

Texte de la réponse

Les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée, organisées à Paris en octobre 2006, ont été une grande réussite en permettant, pour la première fois, le rassemblement, dans une même enceinte, d'une part, de représentants civils et militaires et de témoins de vingt-quatre pays liés à la France par la mémoire combattante et d'autre part, de jeunes générations appelées à tirer des enseignements de l'histoire des conflits du XXe siècle. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que l'Italie n'est pas encore, à ce jour, liée à la France par un accord de mémoire partagée, alors que ce processus constitue un préalable indispensable pour formaliser ensemble un programme d'action institutionnalisé. Cette démarche est cependant en cours actuellement avec ce pays, comme avec une dizaine d'autres. Toutefois, les nombreux sacrifices consentis en commun lors de la Première Guerre mondiale, notamment sur le front du Piave, ont donné lieu à l'organisation, en 2006, d'une série d'actions commémoratives. Ainsi, une cérémonie militaire s'est déroulée sur le site de la nécropole française de Pederobba, le samedi 14 octobre 2006 et une exposition intitulée « la symbolique de la mémoire - les troupes françaises sur le Piave novembre 1917 novembre 1918 », a été présentée au palais communal de la ville de Crespano del Grappa, du 14 octobre au 3 décembre 2006.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119829

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2290

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4429